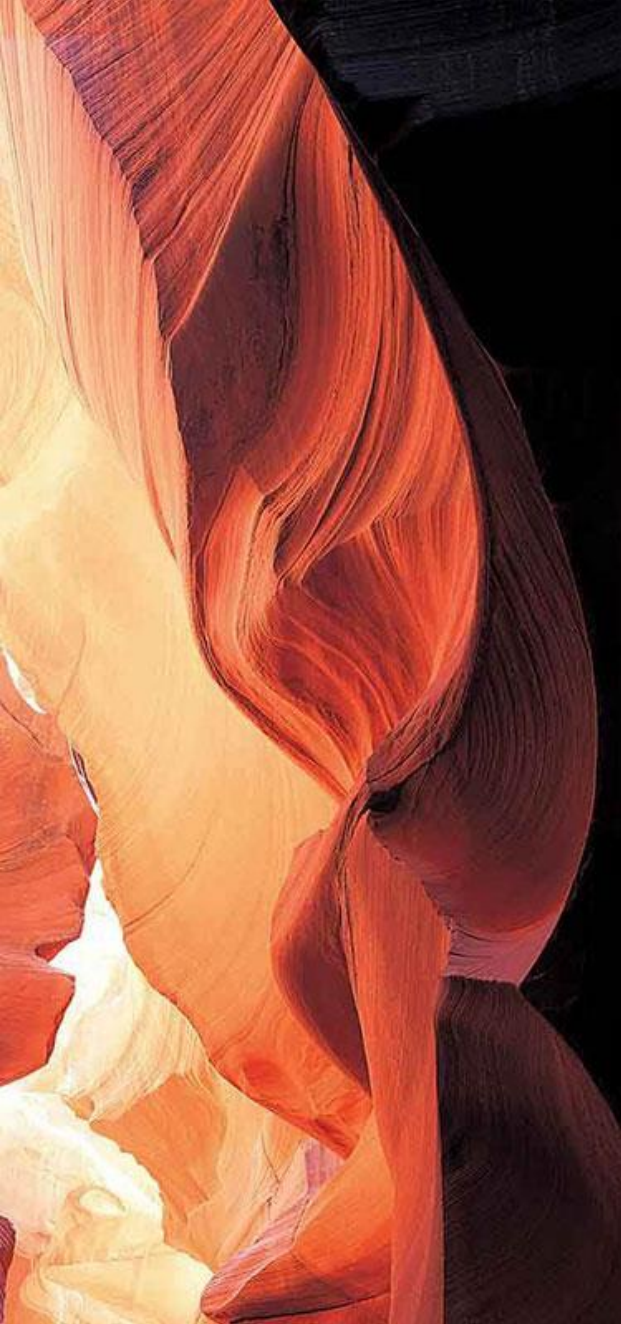




NORME NF-X31 620 – PRESTATIONS DE SERVICE RELATIVES AUX SITES ET SOLS POLLUES

HUBERT LEPROND (BRGM)

BREF RAPPEL DU CONTEXTE



QUELQUES ELEMENTS DE CONTEXTE ET DE CALENDRIER

2011 : publication de la précédente version des normes

Avril 2017 : publication de la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués

Octobre 2016 : décision en commission AFNOR X31EF de réviser les normes

2017 – 2018 : réunions du groupe d'experts et consultations publiques en 2017 et 2018

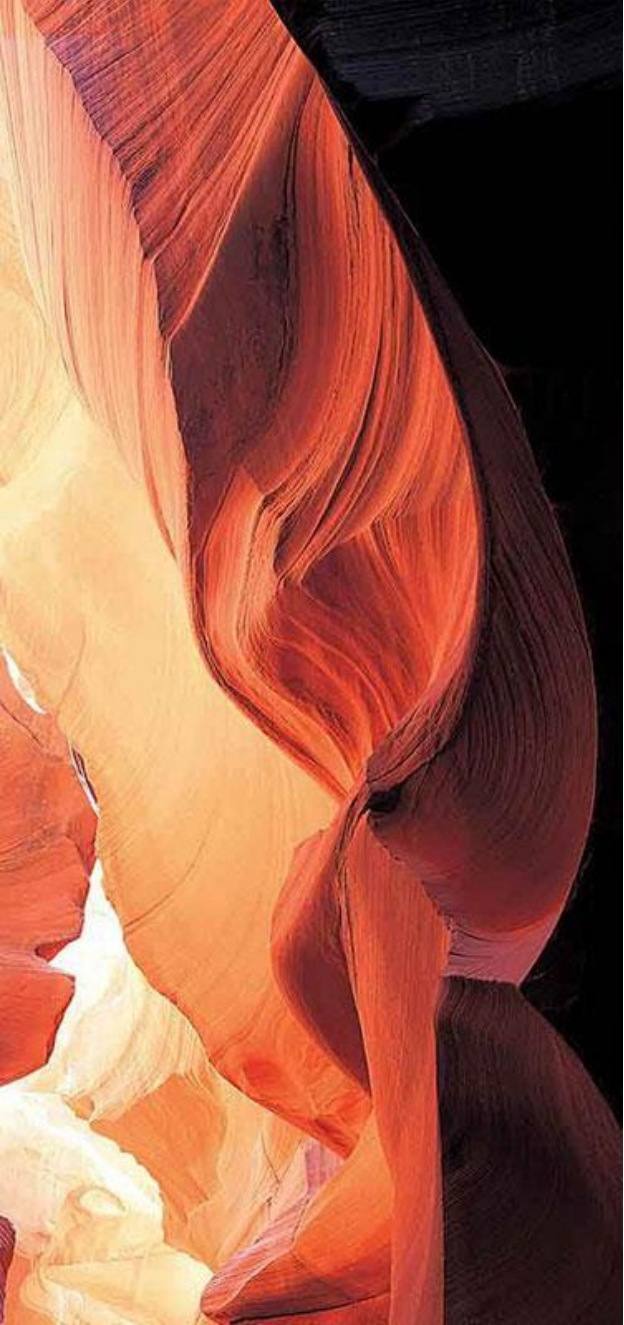
Décembre 2018 : publication des nouvelles normes.

DIFFERENTS BESOINS

1. Cohérence entre la norme et la méthodologie nationale d'avril 2017 :
 - Calage des prestations de la norme avec les outils méthodologiques ;
 - Introduction de nouveaux concepts.

2. Besoin d'intégrer les évolutions :
 - réglementaires, notamment Loi Alur ;
 - techniques (bioaccessibilité, dentrochimie,...) ;
 - normatives.

3. Besoin de renforcer / préciser certaines exigences :
 - Méthodes analytiques ;
 - Distinction AMO / Moe.



DOMAINE D'APPLICATION

Gestion des pollutions chimiques.

Renvoi vers les réglementations et normes spécifiques traitant :

- des substances radioactives ;
- agents pathogènes ou infectieux ;
- amiante,
- gestion des engins pyrotechniques,...

Si pollution mixte, gestion des pollutions chimiques en intégrant les contraintes des autres types de pollution.

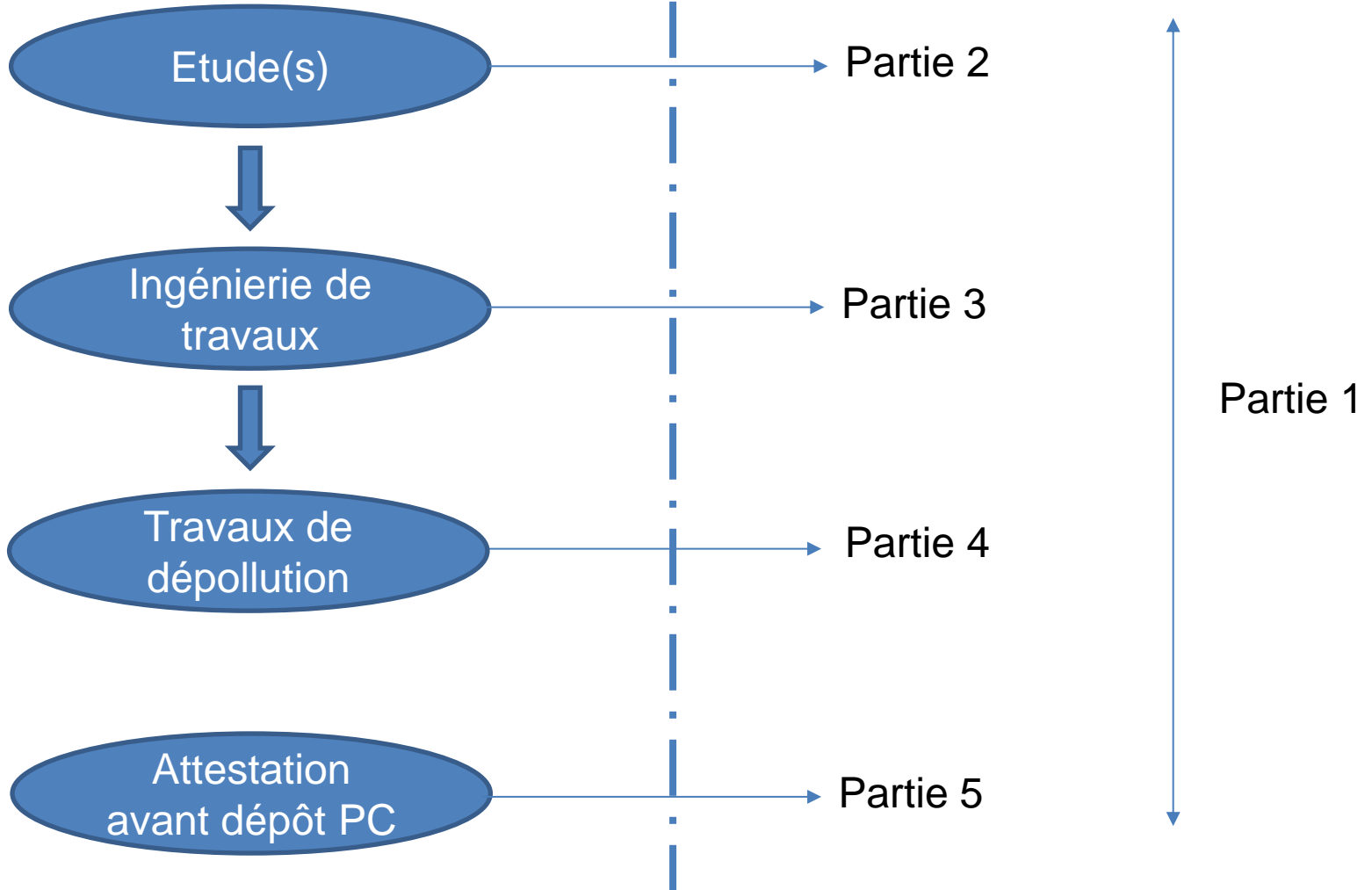


STRUCTURATION DES NORMES ET ELEMENTS DE CONTENU

STRUCTURE GENERALE

Méthodologie nationale SSP

Norme NF X 31-620



PARTIE 1 – EXIGENCES GÉNÉRALES

Partie commune et nécessaire pour les 4 autres parties.

Paragrapes classiques : références normatives, termes et définitions.

Description des domaines de prestations (4 domaines) avec les obligations associées (moyens / résultats).

Description des engagements pris par les prestataires :

16 engagements :

- E4 : Distinction Chef de projet et superviseur ;
- E8 : Informer de tout recours à la sous-traitance ;
- E12 : maîtriser les risques de conflits d'intérêt.

Description du contenu des offres de prestation :

Proportionnalité au regard de la mission et de la demande ;

Traite des aspects administratifs, organisationnels, techniques et financiers.

PARTIE 1 – EXIGENCES GÉNÉRALES

3 annexes : toutes les 3 normatives.

Annexe A : expérience et compétences requises pour les prestataires de chaque domaine

Annexe B : liste des matériels et équipements nécessaires

- . liste commune et minimum détenu en propre ;
- . liste pour chaque opération sur site ;
- . liste spécifique pour les prestataires des travaux.

Annexe C : normes analytiques de référence et performances minimales exigées pour les analyses de sols en contexte de SSP.

→ Renforcement sensible des exigences pour améliorer la qualité des prestations dans le domaine des SSP.

PARTIE 2 – EXIGENCES DANS LE DOMAINE DES PRESTATIONS D'ÉTUDES, D'ASSISTANCE ET DE CONTRÔLE

2 types de prestations :

- 11 prestations globales correspondants à des contextes de gestion fréquemment rencontrés ;
- 17 prestations élémentaires : petites briques de missions.

Profond travail de refonte consistant à :

- remettre en cohérence avec la nouvelle méthodologie SSP ;
- densifier le niveau des exigences ;
- supprimer / créer certaines prestations (EVAL / VERIF) ;
- mieux clarifier et mieux décomposer les actions à réaliser
conception des investigations / interprétation des résultats ;
- assurer la cohérence avec les autres parties de la norme, notamment partie 3.

PARTIE 2 – EXIGENCES DANS LE DOMAINE DES PRESTATIONS D'ÉTUDES, D'ASSISTANCE ET DE CONTRÔLE



PARTIE 3 – EXIGENCES DANS LE DOMAINE DES PRESTATIONS D'INGÉNIERIE DES TRAVAUX DE DÉPOLLUTION

Calage sur le Code des Marchés Publics avec des adaptations

2 type de prestations : 3 globales et 8 prestations élémentaires

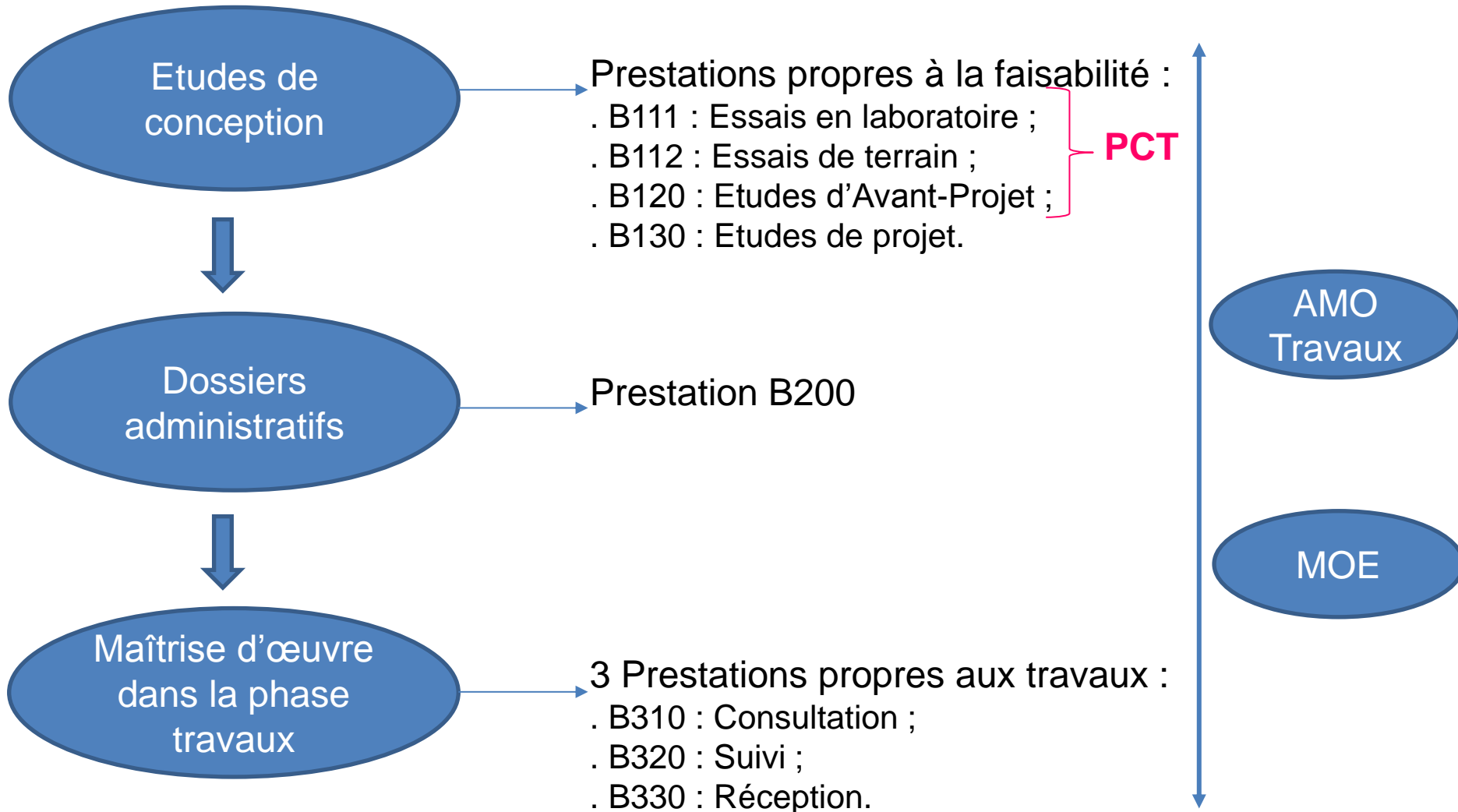


Création de la prestation Plan de Conception des Travaux (PCT)
PCT = Etude d'Avant-Projet + Essais de laboratoire et/ou de terrain.

Une clarification des rôles des acteurs :

- Distinction des missions d'AMO Travaux et de maîtrise d'œuvre ;
- Revalorisation du rôle et des missions de maître d'œuvre ;
- Densification des exigences pour chacune des prestations ;
- Simplification du phasage des études de conception.

PARTIE 3 – EXIGENCES DANS LE DOMAINE DES PRESTATIONS D'INGÉNIERIE DES TRAVAUX DE DÉPOLLUTION




PARTIE 4 – EXIGENCES DANS LE DOMAINE DES PRESTATIONS D'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE DÉPOLLUTION

Ne s'applique pas sur les installations de traitement ou de stockage hors site.

Pas de modification fondamentale sur cette partie

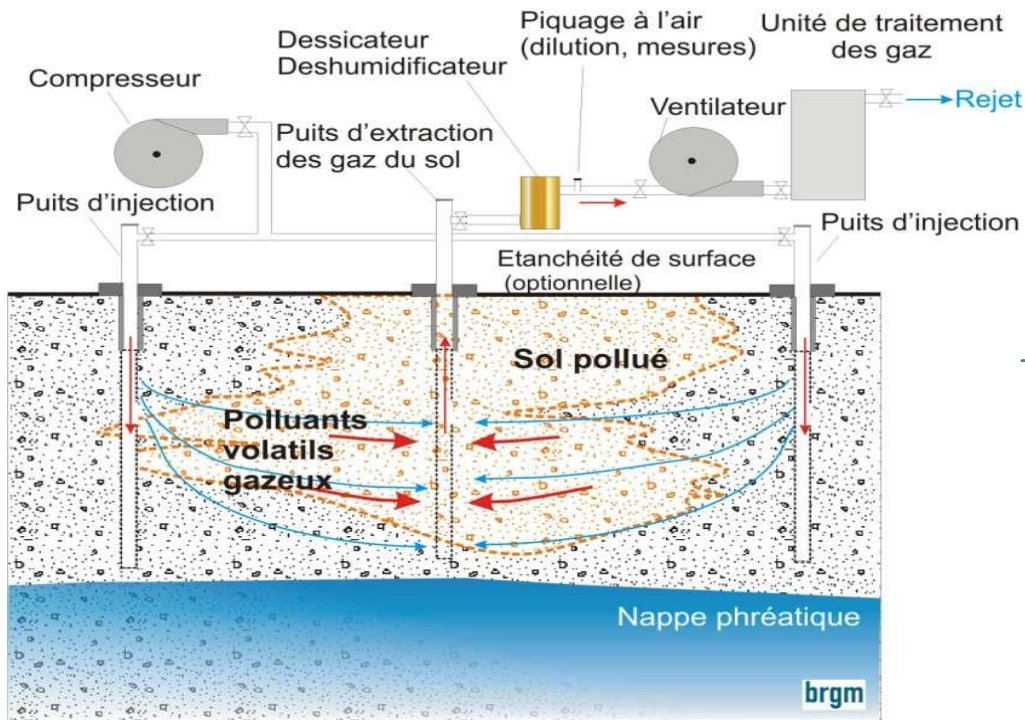
Rappel des principales étapes de déroulement d'un chantier

3 types de prestations :

- Organisation générale du chantier ;
 - Techniques de dépollution ;
 - Traitement des rejets.
- 
- Indissociable
- Association obligatoire

PARTIE 4 – EXIGENCES DANS LE DOMAINE DES PRESTATIONS D'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE DÉPOLLUTION

Exemple :



3 niveaux d'exigences :

Exigences sur l'organisation générale du chantier (C110, C120, C130, C200, C400)

Exigences techniques (C311a)

- Suivi de la dépression ;
- Suivi du débit d'air ;
- Évolution des concentrations ;
- Consommation énergétique,
- ...

Exigences techniques sur le traitement des rejets d'air (C341a) : adsorption

PARTIE 5 – EXIGENCES POUR LA REALISATION DES ATTESTATIONS

Norme réglementaire adossé à l'article 173 de la loi « ALUR ».

→ 1 seule prestation dénommée « ATTES ».

Objectif : définir le contenu de l'attestation qui est nécessaire pour garantir la prise en compte du volet pollution dans la conception d'un projet de construction ou d'aménagement (soit au moment du dépôt du permis de construire / permis d'aménager).

Cette attestation doit être établie par un bureau d'études certifié ou équivalent dans le domaine de la dépollution des sols.

PARTIE 5 – EXIGENCES POUR LA RÉALISATION DES ATTESTATIONS

Contenu de la prestation « ATTES » :

- Bilan des évolutions depuis la réalisation de l'étude de sols ;
- Analyse critique des éléments transmis ;
- Analyse de l'incidence des éventuelles évolutions et des constats réalisés ;
- Vérification de l'adéquation entre les documents du MOA et ceux de l'étude de sols.

→ Livrable qui contient la liste des documents examinés (dont étude des sols), d'une note de synthèse et, le cas échéant (si adéquation), de l'attestation.

QUELQUES PRÉCISIONS COMPLÉMENTAIRES

Parties 1 et 5 de la norme en consultation gratuite car normes d'application obligatoire (adossé à un volet réglementaire).

Parties 2, 3 et 4 payantes sur la boutique de l'AFNOR.



<https://www.boutique.afnor.org/>



Merci à toutes les membres de la commission AFNOR X31EF

Représentants de l'Etat (Ministères environnement et Agriculture)

Experts techniques (BRGM, INERIS, ADEME...)

Organismes de certification (LNE et AFNOR Certification)

Organisations professionnels (UPDS, UCIE...)

Collectivités (Ville de Paris...)

Donneurs d'ordre (EDF...)

Merci de votre attention

Vos questions

